



A
Monsieur le Ministre
Aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le 29 août 2016

Objet : Question parlementaire n° 2268 du 4 août 2016 de Messieurs les Députés André Bauler et Gusty Graas.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,



Etienne SCHNEIDER

Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Etienne SCHNEIDER à la question parlementaire n°2268 du 4 août 2016 des honorables députés André Bauler et Gusty Graas

J'ignore si l'emblème actuel de la Police grand-ducale avait été soumis à l'agrément du Premier Ministre, Ministre d'Etat.

La Police étant actuellement en train de préparer le marché public relatif à la nouvelle identité visuelle, il est impossible de dire à ce stade quelle sera la future identité visuelle. Cependant, il est certain que si cette identité visuelle impliquait la création de nouvelles armoiries ou la modification des armoiries existantes l'agrément du Premier Ministre, Ministre d'Etat sera sollicité conformément à ce qui est prévu à l'article 8 de la loi modifiée du 23 juin 1972 sur les emblèmes nationaux.